

MAIRIE DE VITTEFLEUR
76450 VITTEFLEUR

Tél : 02.35.97.53.07

Conseil municipal du 17 décembre 2021

Le 17 décembre deux mille vingt et un, 18 H 00, le conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur FOIRET, Maire de Vittefleur.

Présents (10 puis 12) : Tous les conseillers sauf :

Monsieur Florian HAMEL qui a donné pouvoir à Monsieur Franck FOIRET.
Monsieur Mickael ROBERT qui a donné pouvoir à Monsieur Dominique BATIER jusqu'à son arrivée,
Madame Magalie LECONTE arrive en cours de séance.
Absents sans pouvoir : Monsieur Benoit NIEL et Madame Claire LECONTE,

Le compte rendu de la réunion précédente est adopté.

Tarifs :

Après en avoir délibéré, les membres du conseil, à l'unanimité, décident de ne pas augmenter l'ensemble des tarifs pour l'année 2022.

Indemnité pour l'entretien du cimetière :

Après en avoir délibéré, les membres du conseil décident, à l'unanimité, de ne pas augmenter l'indemnité annuelle pour l'entretien du cimetière. Un conseiller ne prend pas part au vote.

Subventions :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'attribuer pour 2021, les subventions suivantes :

- 100 € : Anciens Combattants d'Algérie,
- 100 € : Assiette ADMR,
- 200 € : Restos du Cœur,
- 600 € : Les Infatigables au Repos,
- 150 € : GEST CANY,
- 200 € : Téléthon,
- 100 € : PAR-TAGE,
- 200 € : Bâtiment CFA DIEPPE,
- 100 € : Lycée Côte d'Albâtre – U.N.S.S,
- 60 € : APAEI
- 100 € : jeunes sapeurs-pompiers,
- 150 € : Comité des lettres de GRAINVILLE,
- 60 € : Charline Association
- 60 € : Vie et Espoir :

Décisions modificatives :

Monsieur le maire propose aux membres du conseil des décisions modificatives concernant l'ajustement les charges de personnel et les dotations ainsi que les écritures comptables demandées par la trésorerie :
(Fonctionnement D – R : + 14 719 € / Investissement D – R : + 17 133 €) Accord unanimité.

Fonds de Solidarité Logement :

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal d'un courrier du département sollicitant une participation au Fonds de Solidarité Logement (FSL). Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les Membres du Conseil décident d'adhérer au FSL.

Centre de gestion :

Le conseil municipal à l'unanimité, après en avoir délibéré :

- Charge le centre de gestion de procéder à une mise en concurrence pour le contrat groupe d'assurance couvrant les risques statutaires pour une durée de 4 ans à partir de 2023.
- Accepte le renouvellement de la convention d'adhésion aux missions optionnelles dont fait partie la médecine préventive pour les agents communaux.

Suite à un courrier du Centre de Gestion, monsieur le maire propose au conseil municipal un débat sur la protection sociale complémentaire en raison de l'obligation à la participation financière des employeurs publics aux dépenses engagées par leurs agents pour la souscription d'une mutuelle santé (en complément du régime de la sécurité sociale) et/ou d'une mutuelle prévoyance (pour le maintien de salaire en cas d'arrêt maladie prolongé). Le conseil municipal, à l'unanimité en prend acte et donne son accord pour participer à l'enquête lancée par les Centres de Gestion normands.

Livret de sécurité des agents techniques :

Monsieur le maire rappelle que le livret de sécurité des agents a été transmis aux membres du conseil pour lecture. Accord à l'unanimité pour la validation du livret de sécurité.

Horaires des agents :

Une discussion s'engage sur les horaires du personnel de voirie selon les saisons. Il sera proposé en accord avec le comité technique du CDG les horaires suivants : 6 mois de l'année (octobre à mars) à 32 H 30 et 6 mois (avril à septembre) à 37 H 30 uniquement pour les contractuels du service voirie - espaces verts.

Taxe de séjour :

Monsieur le maire rappelle que la délibération concernant l'annulation du transfert de la taxe de séjour à la Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre a été refusée par la préfecture. Il convient de retirer la délibération : Après en avoir délibéré, les membres du conseil, décident d'annuler la délibération du 25 juin 2021 n° 2021-06-09 concernant la taxe de séjour. (Contre : 2)

Devis électricité :

Monsieur le maire informe les membres du conseil de l'annulation de deux devis signés suite à une mauvaise prestation effectuée par un entrepreneur, sur des travaux à la salle LECORDIER. Accord à l'unanimité

Emplacement Taxi :

Monsieur le maire propose aux membres du conseil de déplacer l'emplacement du taxi situé sur le parking Grande Rue et de l'implanter au niveau de la place de la mairie. Accord à l'unanimité

Emplacement handicapé :

Monsieur le maire propose aux membres du conseil de matérialiser un emplacement handicapé au niveau du parking Grande Rue au niveau de la bouche à incendie. Accord à l'unanimité

PLUI :

Le conseil municipal désigne Monsieur FOIRET comme délégué pour assister aux réunions du Plan Local de l'Urbanisme Intercommunal ainsi que Madame Annick MUNIER.

Eclairage public :

Monsieur le maire propose aux membres du conseil de supprimer les lampadaires le long du champ rue du dessous des bois de la linerie au terrain communal. Accord à l'unanimité.

Monsieur le maire propose aux membres du conseil dans un but de réduction de consommation, de moduler l'intensité de l'éclairage public à partir de 21 h 30 et de passer à 50% de puissance. Accord à l'unanimité.

Cadeau fin d'année employés communaux :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide pour l'année 2021 d'offrir aux membres du personnel communal et à leurs enfants (agents titulaires et contractuels) de moins de 18 ans un chéquier Cdhoc d'une valeur de 60 € pour les enfants et 100 € pour les agents.

Mise à disposition locaux Communauté de communes :

Après en avoir délibéré, les membres du conseil décident, à l'unanimité, de mettre à disposition de la Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre dans le cadre de son action « scolaire et extra-scolaire », les locaux de la salle des sports LECORDIER de Vittefleur pour l'année 2022, tacitement reconductible trois fois

DIVERS :

Travaux à la salle : un administré voulait dédommager la commune pour la récupération de vitres suite aux travaux de la salle. Les membres du conseil refusent ce don.

L'installation du conseil municipal des enfants est à revoir à partir de janvier.

Sous réserve des mesures sanitaires la cérémonie des vœux aura lieu le 30 janvier 2022.

Comité des fêtes : dissolution de l'association. Un article sera mis dans le prochain petit vittefleuraire pour recruter des membres.

Un agent en arrêt maladie au moment du versement de la prime COVID, insiste pour en bénéficier.

Le comité des lettres a envoyé un courrier expliquant que certains panneaux de VITTEFLEUR faits dans le cadre de l'association, sont en possession d'habitants de la commune et que ceux-ci ne veulent pas les rendre.

Suite à discussion, un collecteur de bouchons 276 va être commandé.

Le conseil après discussion ne souhaite pas changer le bâtant de la cloche de l'église ;

Une allée du cimetière va être végétalisée.

La remise des lots du concours photos aura lieu au printemps.

La salle LECORDIER est prêtée à une association de Yoga.

Achats divers : isoires, table de ping-pong, poubelles extérieures et sacs déjections canines.

Tour de table :

M. PROST : remise du panneau Vittefleur en normand le 9 juillet à 11 h

M. ROBERT : rue du bois de la broche - les ballots de paille ont été remis suite à déplacement. Proposition d'acheter 5 stères de bois à M. LEDOUX qui dit ne pas pouvoir accéder à sa parcelle de bois en raison du barrage.

MME LEDOUX : la fête de la famille aura lieu dimanche 19 à 11h.

Public : Mme MUNIER demande si l'achat d'une étuve vapeur est prévue à la salle LECORDIER, elle félicite M. NIEL pour l'organisation du marché de Noël.

Rappelle la vitesse excessive dans la Grande rue - M. LEHERICE ajoute le non-respect du stationnement.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,